COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 29 Mars 2018 -20h00

sous la présidence de Roseline GOURDON - Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s): Mme Sylvie ANDRÉ -

Membre(s) absent(s) excusé(s): Mrs Michel GENIN et Patrick BRENON

Secrétaire de séance : Mme Anouk LABORIE

BUDGET PRINCIPAL: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

<u>En section de fonctionnement</u>: les dépenses s'élèvent à 273 440,69 Euros et les recettes à 503 612,12 Euros d'où un excédent de 230 171,43 Euros, réparti comme suit pour le budget 2018 :

- 52 652,59 Euros au compte 1068 en recette d'investissement
- et 177 518,84 Euros en recette de fonctionnement au chapitre 002.

<u>En section d'investissement</u> : les dépenses s'élèvent à 41 544,19 Euros et les recettes à 34 979,60 Euros d'où un déficit de 6 564,59 Euros qui sera reporté en dépenses d'investissement (chapitre 001).

BUDGET ASSAINISSEMENT: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

<u>En section de fonctionnement</u>: les dépenses s'élèvent à 14 693,01 Euros et les recettes à 43 615,00 Euros d'où un excédent de 28 921,99 Euros, reporté au budget 2018 en recette d'investissement au compte 1068.

<u>En section d'investissement</u>: les dépenses s'élèvent à 227 891,34 Euros et les recettes à 196 312,21 Euros d'où un déficit de 31 579,13 Euros qui sera reporté au chapitre 001 en dépense d'investissement.

VOTE BUDGET COMMUNE 2018

<u>En section de fonctionnement</u> : dépenses et recettes s'équilibrent à 494 999 Euros <u>En section d'investissement</u> : dépenses et recettes s'équilibrent à 258 959 Euros.

En 2018, des travaux de voirie pour un montant de 50 000 euros sont programmés. Une demande de subvention a été déposée au conseil départemental.

Il est également prévu d'acheter du matériel pour les services techniques.

La somme de 45 000€ a été inscrite en investissement sur le programme d'aménagement de bourg. Un marché de maitrise d'œuvre a été lancé pour le recrutement du bureau d'étude.

Quant aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication sur la route de Tréteau, ils sont estimés par le SDE 03 à 45 000 € dont 16 500 € à la charge de la municipalité. Cette somme a été inscrite en dépenses de fonctionnement.

VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

<u>En section de fonctionnement</u> : dépenses et recettes s'équilibrent à 31 526 Euros <u>En section d'investissement</u> : dépenses et recettes s'équilibrent à 53 878 Euros.

VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe d'habitation: 9,96 %
Taxe foncière (bâti): 10,94 %
Taxe foncière (non bâti): 35,55 %

BUDGET ASSAINISSEMENT VALIDATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET DES SUBVENTIONS PERCUES

L'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif de la commune avec mise en place de crédits budgétaires en vue de son renouvellement. Il se traduit sur le plan budgétaire par une dépense à la section de fonctionnement et une recette à la section d'investissement. Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant la fin des travaux.

De même, les subventions perçues de divers organismes doivent également être amorties et cela se traduit par une recette en section de fonctionnement et une dépense en section d'investissement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- de maintenir le rythme des amortissements des travaux à 30 ans et à 15 ans pour les subventions perçues
- pour les travaux intégrés à compter de 2018, les durées d'amortissement seront portées à 50 ans (travaux et subventions).

ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE - GROUPAMA

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à encaisser un chèque émis par Groupama d'un montant de 246,00 Euros en dédommagement d'un sinistre survenu à la salle polyvalente (vitre brisée).

AVIS DU CONSEIL SUR PROJET D'ALIENATION D'UN PAVILLON H.L.M. France LOIRE

Le conseil municipal est informé du souhait de la SA d'HLM France Loire de vendre un pavillon locatif social situé au n° 14 Lotissement Le Verger à Boucé.

L'article L 443-7 du Code de la construction et de l'Habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession de logements sociaux et doit également consulter la commune d'implantation pour avis.

Le Maire rappelle la délibération n° 1-2018 du 7 février 2018 par laquelle le conseil municipal avait émis favorable à la vente d'un autre pavillon dans ce même lotissement.

Après échanges, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un nouvel avis favorable sur le projet d'aliénation dudit pavillon.

RÉFORME DE LA JUSTICE - MOTION

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une motion rédigée conjointement entre Messieurs les Maires de Cusset et Vichy et Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats de Cusset-Vichy portant réflexion sur l'organisation de la Justice respectant les trois bassins de vie historique, démographique et économique que sont les villes de Moulins, Montluçon et Cusset-Vichy.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient la motion annexée à la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Sivom – désignation de délégués</u> : suite au décès de Mr Raymond LUSTIÈRE, membre titulaire de ce syndicat, il convient de nommer un nouveaux représentant communal.

Après délibération, sont élus :

- Mr Jean BOUILLOT en tant que **délégué titulaire**, en remplacement de Monsieur Lustière
- Mr Franck DANIEL en tant que **délégué suppléant**, en remplacement de Monsieur Jean Bouillot qui occupait précédemment ce poste.

Monsieur Gilles JALLET conserve le statut de délégué titulaire.

<u>Atelier Gym mémoire</u>: En partenariat avec l'ARSEPT Auvergne (Association régionale de santé, d'éducation et de prévention), une réunion d'information est organisée le vendredi 6 avril à 14h00 à la salle des associations pour la constitution d'un groupe de 10 à 14 personnes en vue de la mise en place de cet atelier de fin avril à fin juin. 12 séances sont prévues. Elles seront animées par une animatrice de la Gymnastique Volontaire.

Travaux réalisés par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire: l'allée du lavoir devient difficilement praticable pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Des travaux de restauration seront réalisés par une équipe de salariés du chantier d'insertion de la communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire ». Seuls les matériaux seront à la charge de la commune.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra Mardi 22 Mai 2018 à 20h00.